



# Paysagisme

Catalogue des formations



**Conseiller/Conseillère en  
aménagements extérieurs  
favorables à la biodiversité et au  
climat**

**Cours**

La volonté du Canton, des Communes et des particuliers de favoriser la biodiversité et de s'adapter aux changements climatiques est grandissante. Répondre à ces demandes nécessite de la part des professionnel·les des connaissances et des compétences d'accompagnement spécifiques. Cette **formation de 4 jours** apporte les bases nécessaires pour aménager et entretenir des espaces extérieurs favorables à la biodiversité et capables de participer à l'adaptation aux changements climatiques. Orientée vers la pratique et le partage d'expériences entre participant·es et intervenant·es, elle abordera différentes thématiques permettant de comprendre les enjeux actuels de la biodiversité et de faire le lien avec les types d'aménagements pouvant être proposés.

***Les inscriptions sont closes. Pour toute question, merci de contacter [celine.mayor@fddm.vs.ch](mailto:celine.mayor@fddm.vs.ch)***

## **Objectifs de la formation**

### **Les participant·es :**

- comprennent les liens entre la biodiversité et l'adaptation aux changements climatiques
- sont capables de reconnaître les potentiels d'amélioration en faveur de la biodiversité et du climat, ainsi que de planifier, mettre en œuvre et évaluer des mesures avec succès
- connaissent les types d'aménagements et les pratiques d'entretiens favorables à la biodiversité, et ceci notamment dans le contexte valaisan
- sont conscient·es de leur rôle et de leurs responsabilités en tant que paysagistes ou employé·es communaux dans la création de plus-values pour la biodiversité, l'humain et le territoire

- disposent d'arguments solides pour convaincre de mettre en place des aménagements extérieurs favorables à la biodiversité
- connaissent les outils d'aide existants qui permettent d'approfondir les spécificités de la biodiversité au niveau du Valais
- se familiarisent avec les bases légales en vigueur ou à venir (via les nouveaux RCCZ notamment)

## Programme

### Formation de 4 jours

En général, les journées de cours commencent à 8h et se terminent à 17h.

Les matinées seront dévolues aux aspects théoriques et les après-midis se dérouleront sur le terrain.

### Jour 1 : Lundi 27 avril 2026

- Importance de la biodiversité et liens avec l'adaptation aux changements climatiques (principes de base, espèces et milieux, prestations écosystémiques, ville éponge, îlots de chaleur, biodiversité en zone à bâtir, pédologie, gestion de l'eau)
- Plantation et entretien des arbres (principes et contraintes, gestion et entretien des arbres et fruitiers)
- Cas pratiques et visite de terrain

### Jour 2 : Mardi 28 avril 2026

- Communication (principes de base de la communication, introduction aux changements de comportements, comment sensibiliser et

convaincre)

- Connaissance des espèces : plantes indigènes et organismes vivants envahissants (connaissance et moyens de lutte)
- Cas pratiques et visite de terrain

### **Jour 3 : Lundi 4 mai 2026**

- Dispositions réglementaires (lois, règlements communaux des constructions et des zones) et subventions cantonales et communales
- Aménagements favorables à la biodiversité et au climat et entretien (étang, prairies naturelles, haies vives, petites structures pour la faune)
- Cas pratiques et visite de terrain

### **Jour 4 : Mardi 5 mai 2026**

- Entretien différencié des espaces verts (principes fondamentaux, reconnaissance des différents milieux, étude des utilisations et fréquentations)
- Cas pratiques et visite de terrain

## Intervenant·es

- Collaborateurs et collaboratrices du Service des forêts, de la nature et du paysage
- Collaborateurs et collaboratrices du bureau Drosera Ecologie Appliquée SA
- Mathias Bender, Jardin Suisse Valais
- Gildas Houdou, Arbre & Co Sàrl
- Dick Morgan, Chef jardinier, Ville de Sion
- Mathias Sauthier, Responsable de la filière paysagiste, Service de l'agriculture
- Valérie Hill, Bureau Green Minded
- Collaborateurs et collaboratrices de la Fondation pour le développement durable des régions de montagne (FDDM)



*« J'ai eu le plaisir de suivre la formation sur la biodiversité en Valais, et j'en ressors enrichi et inspiré. Le contenu était à la fois clair, pertinent et très bien documenté.*

*J'ai particulièrement apprécié la combinaison des cours théoriques, d'exemples concrets locaux et de sorties sur le terrain. Cela m'a permis de mieux comprendre les enjeux spécifiques à notre région et d'identifier des actions concrètes à mettre en œuvre. »*

*Gildas Houdou, Arbre & Co Sàrl*

## **Validation des acquis et reconnaissance**

Pour obtenir le titre professionnel de « **Conseiller/Conseillère en**

**aménagements extérieurs favorables à la biodiversité et au climat »**, les personnes doivent avoir assisté aux quatre journées de la formation et réussi l'examen final (un écrit de 45 minutes et un oral de 45 minutes).

Elles recevront un certificat et apparaîtront sur la liste officielle publiée par le SFNP sur le site internet du Canton.

***La date des examens finaux sera communiquée aux participantes et participants ultérieurement.***

## Conditions d'admission

### **Pour les entreprises :**

- Formation d'horticulteur·trice paysagiste CFC ou AFP
- Biologistes, architectes paysagistes ou ingénieur·es en environnement avec expérience dans le domaine des aménagements extérieurs
- Autres formations avec expérience(s) dans l'aménagement ou l'entretien des espaces verts

### **Pour les communes :**

- Expériences dans l'aménagement ou l'entretien des espaces verts communaux

L'admission à la formation se fait sur dossier de candidature. Les participantes et participants doivent remplir les conditions d'admission ci-dessus et justifier leur expérience dans les domaines de l'aménagement et de l'entretien des espaces verts.

[Téléchargez le flyer ICI.](#)

## Conditions d'inscription

- Pour être admis·e à la formation, les participantes et participants doivent remplir les conditions d'admission et justifier leur expérience dans les domaines de l'aménagement et l'entretien des espaces verts.
- Une inscription peut être annulée sans frais si l'annulation est faite pour de justes motifs, par écrit, **15 jours avant le début du cours**. **Passé ce délai, le montant de l'inscription, mentionné dans le flyer et sur le site, est dû dans son entier.**
- Afin d'assurer le bon déroulement des cours, un nombre minimal et maximal de participantes et participants est fixé.
- Les places étant limitées, ces dernières seront attribuées selon des critères définis par le Canton.
- *Pour les membres de Jardin Suisse Valais, le coût de l'examen sera remboursé une fois ce dernier réussi.*

## Titre délivré

Certificat « Conseiller / Conseillère en aménagements extérieurs favorables à la biodiversité et au climat » (délivré après réussite de l'examen).

---

Prochaine session :

27 & 28 avril et 4 & 5 mai 2026

---

Type

Prix

---

Formation complète	CHF 1'200.00 (CHF 1'000.- formation et CHF 200.- frais d'examen)
--------------------	--

---

## Public cible

Employé-es d'entreprises de paysagistes ou d'architectes-paysagistes actifs en Valais  
Employé-es de communes valaisannes travaillant dans l'aménagement ou l'entretien des espaces verts

## Horaires

**27 & 28 avril et 4 & 5 mai 2026** 08h00 à 17h00 Ecole d'agriculture du Valais 1951 Châteauneuf-Sion

## Partenaires



# Cours de base sur la récolte du bois

## Cours

## Objectifs du cours

- Connaître et appliquer les règles de sécurité du travail et de protection de la santé
- Application pratique des bases de bûcheronnage
- Maniement correct et entretien de la tronçonneuse

## Programme

- Connaissances générales de la tronçonneuse et règles d'utilisation
- Organisation des premiers secours et de la place de travail
- Dispositions légales
- Règles de base pour l'abattage et les travaux de façonnage
- Technique d'abattage (cas normal, arbre pourri, abattage des petits bois)
- Arbres encroués (incluant l'usage du tire-câble)
- Techniques de façonnage
- Tailles de débitage (taille verticale simple, taille circulaire et taille coincée)
- Connaître ses limites
- Service de parc simple de la tronçonneuse
- Connaissance et entretien de l'outillage



## Conditions d'inscription

- Une inscription peut être annulée sans frais si l'annulation est faite pour de justes motifs, par écrit ou par téléphone, 7 jours avant le début du cours.
- **Un certificat médical sera demandé en cas d'absence au cours pour cause de maladie ou accident.**
- **Pour les membres ET cotisants à la contribution professionnelle : Fr. 500.— seront facturés en cas de non-présence au cours sans justes motifs et en avoir informé le secrétariat au préalable.**
- Afin d'assurer le bon déroulement des cours, un nombre minimal et maximal de participants sont fixés (Décision de la commission).
- Les places étant limitées, ces dernières seront attribuées par ordre chronologique d'inscription.
- Seules 2 inscriptions par entreprise sont prises en considération si le cours est complet.

---

Prochaine session :

20 au 24 avril 2026

---

Type	Prix
Membre ET cotisant contribution professionnelle (CPR)	CHF 500.00
Membre ET Non-cotisant CPR	CHF 750.00
Non-membre	CHF 1930.00

## Public cible

- Exploitants et exploitantes forestiers privés, agriculteurs/agricultrices, horticulteurs/horticultrices, personnel des travaux publics, qui, ordinairement, exploitent le bois dans des conditions faciles.
- Age minimal 18 ans (exception: 15 ans pour participant(e)s titulaires d'un contrat d'apprentissage dans l'agriculture)
- Constitution physique adéquate
- Expérience dans l'utilisation de la tronçonneuse ou suivi d'un cours d'utilisation de la tronçonneuse

## Horaires

**5 jours** 8h00 à 17h00 Cône de Thyon

## Personne de contact



Mme Jennifer Locher

Tél : [027 327 51 20](tel:0273275120)

# Gazons et prairies - module 1.5

## Cours

## Programme

- Entretien des gazons en zéro phyto et nouvelles législations phytosanitaires.
- Comprendre les enjeux environnementaux et réglementaires liés à l'entretien des gazons sans produits phytosanitaires.
- Maîtriser les techniques alternatives pour garantir la qualité et la durabilité des pelouses.
- Se familiariser avec les dernières évolutions en matière de biostimulation.

**Le cours est offert par OHS aux membres de JSVs.**

## Conditions d'inscription

- Une inscription peut être annulée sans frais si l'annulation est faite pour de justes motifs, par écrit ou par téléphone, 7 jours avant le début du cours.
- **Un certificat médical sera demandé en cas d'absence au cours pour cause de maladie ou accident.**
- **Pour les membres ET cotisants à la contribution professionnelle : Fr. 150.— seront facturés en cas de non-présence au cours sans justes motifs et en avoir informé le secrétariat au préalable.**
- Afin d'assurer le bon déroulement des cours, un nombre minimal et maximal de participants sont fixés (Décision de la commission).
- Les places étant limitées, ces dernières seront attribuées par ordre chronologique d'inscription.
- Seules 2 inscriptions par entreprise sont prises en considération si le cours est complet.

---

Prochaine session :

29 avril 2026

---

Type

Prix

---

Membre ET cotisant contribution professionnelle

offert\*

---

Membre ET Non-cotisant CPR

offert\*

---

Non-membre

CHF 250.00

---

## Public cible

CFC Paysagiste, Manœuvre avec min. 3 ans d'expérience Professionnels du paysage, responsables d'espaces verts, collectivités

## Horaires

**29 avril 2026** 08h30 – 12h00 BM Campus – 1950 Sion

## Personne de contact



Mme Jennifer Locher  
Tél : [027 327 51 20](tel:0273275120)

# Gazons et prairies - module 2

## Cours

**Obligatoire d'avoir suivi le module 1.**

## Programme

- Reconnaissance des graminées gazons
- Caractéristiques de vos mélanges
- Déterminer le choix du mélange
- Les gazons de demain (R&D)
- Transition écologique
- Gazons fleuris
- Prairies fleuris
- Reconnaître un milieu et le déterminer

**Le cours est offert par OHS aux membres de JSVs.**

## Conditions d'inscription

- Une inscription peut être annulée sans frais si l'annulation est faite pour de justes motifs, par écrit ou par téléphone, 7 jours avant le début du cours.
- **Un certificat médical sera demandé en cas d'absence au cours pour cause de maladie ou accident.**
- **Pour les membres ET cotisants à la contribution professionnelle : Fr. 150.— seront facturés en cas de non-présence au cours sans justes motifs et en avoir informé le secrétariat au préalable.**
- Afin d'assurer le bon déroulement des cours, un nombre minimal et maximal de participants sont fixés (Décision de la commission).
- Les places étant limitées, ces dernières seront attribuées par ordre

chronologique d'inscription.

- Seules 2 inscriptions par entreprise sont prises en considération si le cours est complet.

---

Prochaine session : 10 juin 2026

---

Type	Prix
Membre ET cotisant contribution professionnelle	offert*
Membre ET Non-cotisant CPR	offert*
Non-membre	CHF 250.00

## Public cible

CFC Paysagiste, Manœuvre avec min. 3 ans d'expérience Apprentis paysagistes 2ème année

## Horaires

**10 juin 2026** 08h30 – 16h30 BM Campus – 1950 Sion

## Personne de contact

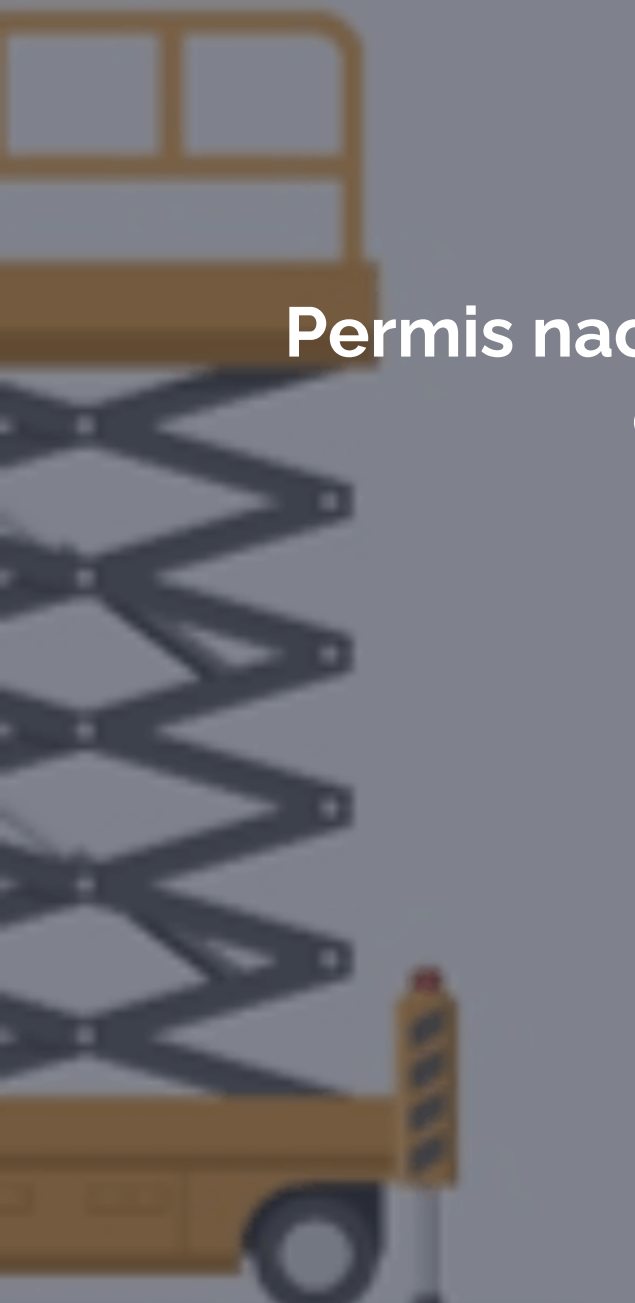


Mme Jennifer Locher

Tél : [027 327 51 20](tel:0273275120)

# Permis nacelle & chariots élevateur

## Cours



## Permis nacelle

**Cours sur 1 jour** – 6 personnes par cours

L'utilisation de Plateformes Élévatrices Mobiles de personnel (PEMP) est un travail comportant des dangers particuliers. C'est pourquoi, s'appuyant sur l'Ordonnance sur la Prévention des Accidents (OPA), la SUVA demande une formation spécifique à la catégorie de PEMP utilisée.

### **But et contenu :**

- Formation professionnelle pour la mise en service et la conduite des PEMP ;
- Conception des PEMP et différentes catégories
- Sécurité et risques potentiels ;
- Obligations et responsabilités ;
- Sécurisation des sites de travail ;
- **Test théorique et pratique.**

## Chariots élévateur

**Cours de base sur 2 jours** – 12 personnes par cours

L'exigence professionnelle pour la conduite de chariots de manutention demande aux utilisateurs de disposer d'une formation spécifique à la catégorie de machine utilisée. Nous proposons une formation cariste reconnue par la SUVA pour les différentes catégories.

### **But et contenu :**

- Obligation et responsabilités ;

- Sécurité et risques potentiels ;
- Conceptions de chariots de manutention et différentes catégories
- Conduite et manœuvre
- Attestation conforme aux exigences de la SUVA

### Catégories :

- Timon & Contrepoids (cours de base R1/R2)
- *Latéral R3 (selon dates proposées pour les métiers du bois)*

---

Prochaine session :

Diverses dates 2026

---

Type

Prix

---

Cotisant Contribution prof.  
(CPR)

pris en charge

---

Non-cotisant CPR

CHF 450.00 (permis nacelle) / CHF  
715.00 excl. TVA (chariots élévateur)

---

### Public cible

Toutes les branches confondues selon programme proposé

## Horaires

08h00 – 17h00 Airnace SA – 1902 Evionnaz

## Personne de contact



Mme Jennifer Locher  
Tél : [027 327 51 20](tel:0273275120)

# Taille raisonnée des arbustes d'ornement

Cours

## Programme

- Pourquoi la taille ?
- Les différents types de ramification
- Les techniques de taille
- Et à quelle époque ?

## Conditions d'inscription

- Une inscription peut être annulée sans frais si l'annulation est faite pour de justes motifs, par écrit ou par téléphone, 7 jours avant le début du cours.
- **Un certificat médical sera demandé en cas d'absence au cours pour cause de maladie ou accident.**
- **Pour les membres ET cotisants à la contribution professionnelle : Fr. 150.— seront facturés en cas de non-présence au cours sans justes motifs et en avoir informé le secrétariat au préalable.**
- Afin d'assurer le bon déroulement des cours, un nombre minimal et maximal de participants sont fixés (Décision de la commission).
- Les places étant limitées, ces dernières seront attribuées par ordre chronologique d'inscription.
- Seules 2 inscriptions par entreprise sont prises en considération si le cours est complet.

---

Prochaine session :

27 novembre 2026

---

Type	Prix
Membre ET cotisant contribution professionnelle (CPR)	offert*
Membre ET Non-cotisant CPR	CHF 100.00
Non-membre	CHF 200.00

## Public cible

CFC Paysagiste, Manoeuvre avec min. 3 ans d'expérience Apprentis paysagistes 2ème année

## Horaires

**27 novembre 2026** 08h00 – 17h00 BM Campus – 1950 Sion

## Personne de contact



Mme Jennifer Locher  
Tél : [027 327 51 20](tel:0273275120)

### **Bureau des Métiers**

Rue de la Dixence 20  
1950 Sion

### **BM Campus**

Rue de Oscar-Bider 54  
1950 Sion

### **Handwerkerverband**

Brückenweg 12  
3930 Visp

### **Contact**

[info@bureaudesmetiers.ch](mailto:info@bureaudesmetiers.ch)

[tfc@bureaudesmetiers.ch](mailto:tfc@bureaudesmetiers.ch)